



OPD suite à une arrestation

Par **Clotilde17**, le **03/08/2019** à **11:43**

Bonjour,

Je viens vers vous car je me pose plusieurs questions.

Il y a 3 mois je me suis fait arrêter en possession de cannabis (0,47 g). Lors de cette arrestation je conduisais, ils m'ont demandé si je fumais, j'ai répondu que c'était seulement à usage festif, et que oui j'avais fumé la veille. Cependant lorsqu'ils m'ont fait le test j'ai été NEGATIF.

Depuis j'ai été convoqué à la gendarmerie qui m'a fourni une notification d'ordonnance pénale delictuelle. Je suis donc convoqué au tribunal. Cependant, on me notifie que je ne suis pas poursuivi sur le fait que j'en détenais sur moi le jour où j'ai été arrêté, mais que j'en consomme.

On me dit aujourd'hui que lors de l'audience, je peux perdre mon permis pour usage de stupéfiants, comment cela est-il possible puisque j'étais négatif au contrôle ?

Je vous remercie d'avance.

Par **morobar**, le **04/08/2019** à **16:38**

Bonjour,

[quote]

que c'était seulement à usage festif,

[/quote]

Oui, les autres c'est surtout pour se développer les poumons.

[quote]

j'ai été NEGATIF.

[/quote]

Cela paraît peu probable en ayant fumé la veille, connaissant la persistance du THC.

[quote]

je peux perdre mon permis pour usage de stupéfiants

[/quote]

<http://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/La-conduite-automobile-et-les-drogues/Les-sanctions-associees-a-la-conduite-sous-influence-de-stupefiants#.XUbtfnZuKYE>